



COMPTE - RENDU DU CONSEIL D' ECOLE Mardi 18 novembre 2014 à Ozan, 18h30

Présents:

Enseignants: Mmes Grossiord, Grancho, Favre, Lussiaud, Rabuel, Sauchay; MM Garcia et Dupaquier,
Municipalités/SIVOS

Mme Gandy (Présidente du SIVOS)

Mme Dumonceau (3^{ème} adjointe mairie d'Ozan)

Représentants des parents d'élèves: Mmes Garcia, Gey, Girardin, Grillet, Herbaux, Ohl, Perrousset, Roberjot, Rodary, Teixeira Macedo, M Saive.

DDEN: Mme Loubejac ; MM Coulas, Descottes, Loubejac

ATSEM: Mme Renoud-Camus Mme Boyat (agent d'animation école, garderie, cantine)

Responsable garderie: Mme Kettam

Excusés: Mme Dufraux (enseignante complément de Mme Grancho à Reyssouze) Mme le maire de Boz, Mmes Borjon Piron et Ramos (ATSEM à Reyssouze) Mmes Benoit, Lebreton, (représentants des parents d'élèves),

Mme Grossiord, directrice de l'école d'Ozan précise qu'il s'agit du deuxième Conseil d'Ecole, le premier ayant eu lieu le 4 septembre avec pour ordre du jour la mise en place des nouveaux rythmes scolaires du RPI.

1 Présentation des membres du Conseil

Tour de table pour que chacun se présente.

M Coulas explique le rôle des DDEN: des personnes nommées par le Préfet qui veillent au bon fonctionnement de l'école publique. Ils ont un rôle de médiateur entre les enseignants et les municipalités en cas de problèmes.

Mme Gandy présente le rôle du SIVOS: Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire qui gère le personnel qui intervient dans les écoles. Le SIVOS fournit les écoles en matériel, mobilier.

2 Résultats des élections de parents:

Demande de l'Inspection: 1 élection par école (plus le droit de faire des élections de parents sur un RPI) mais ce nouveau procédé va à l'encontre du fonctionnement de nos structures.

Choix du RPI: Liste, scrutin et dépouillement communs avec 3 procès- verbaux envoyés à l'Inspection.

Résultats: sur le RPI 78 votants sur 298 électeurs, 1 vote nul, 77 voix pour la liste présentée.

BOZ: 19 votants sur 74 inscrits (19 voix pour la liste présentée)

OZAN: 28 votants sur 111 électeurs (1 vote nul, 27 voix pour la liste présentée)

REYSSOUZE: 30 votants sur 113 inscrits (30 voix pour la liste présentée)

Faible participation mais globalement, nombre de votant identique aux autres années.

3 Effectifs et répartitions du RPI

REYSSOUZE PS 23 + 1 arrivée prévue + 2 enfants du voyage

MS 21 + 3 enfants du voyage

GS 30 + 4 enfants du voyage

REPARTITIONS CLASSE PS 23 + 1 + 2

CLASSE MS/GS 10 +1 MS 15+3 GS

CLASSE MS/GS 11+2 MS 15+1 GS

TOTAL 74 + 9 + 1

arrivée

OZAN CP 23 + 1 enfants du voyage

CE1 32 + 6 enfants du voyage

CE2 21 + 2 enfants du voyage

REPARTITIONS CLASSE CP 23 + 1

CLASSE CE1 25+ 5

CLASSE CE1/CE2 7+1 CE1 21+2 CE2

TOTAL 76 + 9

BOZ CE2 5

CM1 27+1 enfant du voyage

CM2 22 + 4 enfants du voyage

REPARTITIONS CLASSE CE2/CM1 5+1 CE2 21+1 CM1

CLASSE CM1/CM2 6 CM1 22+4 CM2

TOTAL 54+ 6

TOTAL DU RPI : 204 + 24 enfants du voyage + 1 arrivée prévue
218 élèves comptés (enfants du voyage comptés pour moitié à l'Inspection)

Effectifs des années précédentes: 2013 2014 : 217 comptés
2012 2013 : 218 comptés

Effectifs stables. Indicateur pour une ouverture fixé à 224 élèves pour un RPI de 8 classes. Un enfant du voyage scolarisé plus de 5 mois compte dans les effectifs.

Question d'un parent d'élève sur le nombre de départ pour l'école privée suite à la mise en place des rythmes scolaires. Difficile à dire car plusieurs facteurs en cause dans les départs. On ne peut affirmer que ces enfants en plus auraient permis une ouverture de classe.

4. Vote du règlement intérieur

Le règlement est distribué aux membres du conseil d'école. Sont mentionnées les modifications suivantes:

1.1 Ecole maternelle: la directrice procède à l'admission et non inscription.

2.3 Horaires et aménagement du temps scolaire: nouveaux horaires, semaine à 4,5 jours, 24h par semaine, durée de la pause ne peut être inférieure à 1h30.

Aucune opposition n'étant faite, le nouveau règlement est admis par le Conseil d'école.

5 Garderie: 3 questions

Question 1: « *gratuité l'année dernière de 16h15 à 16h30, est ce toujours le cas cette année de 16h à 16h30?* »

Réponse du SIVOS: non, c'est payant. Temps décompté en demie heure.

Question 2: « *il y aurait obligation de jouer et interdiction de prendre son livre de lecture pour lire seul* »

Réponse de la responsable de la garderie et de Nadine Boyat: problème de tables, beaucoup d'enfants présents, devoirs autorisés seulement après 18h pour les CM1CM2, plus autonomes, effectif plus réduit.

Pas d'obligation de jouer, possibilité de prendre un livre de la garderie. 3 enfants de petite section dont 2 avec des soucis de propreté et qui demandent donc l'attention des adultes.

Question 3: « *est-ce possible de prévoir une garderie le mercredi midi et est-ce possible que l'heure de fermeture pour les autres jours soit repoussée à 19h?* »

Réponse du SIVOS: non pour le mercredi en raison du ramassage scolaire et non pour augmenter les horaires de garderie car difficile pour les enfants d'être en collectivité aussi longtemps.

Précision et demande de la responsable de la garderie: problèmes avec les inscriptions des enfants à la garderie: enfants inscrits mais qui disent qu'ils rentrent à la maison ou enfants non inscrits mais qui sont déposés le soir à la garderie. Complicé à gérer pour la responsabilité et pour prévoir le nombre de personnes encadrantes en fonction des effectifs.

Mme Gandy rappelle aux parents la nécessité de se discipliner et de bien respecter le règlement (répondeur pour laisser un message en cas de changement)

6. Transport scolaire

Question 1: « *est-il possible d'envisager un décalage de 5 minutes entre l'école de Reyssouze et celle d'Ozan le mercredi à 11h30?* »

Réponse de Mme Gandy: demande faite au Conseil général mais pas possible avec l'enchaînement du ramassage du collège, ou alors il faut supprimer un arrêt.

Question 2: « *problème du mercredi à 11h30 à Reyssouze et Ozan : y a-t-il une possibilité pour les enfants d'Ozan de prendre le bus jusqu'à Reyssouze même s'ils sont de Boz?* »

Réponse de Mme Gandy: le trajet autorisé est inscrit sur la carte de bus. Les enfants ne sont pas assurés sur les autres trajets.

Question 3: posée par M Garcia qui signale le problème de la sortie dangereuse des élèves en raison du stationnement des voitures dans le chemin d'accès au bus. Problème soulevé au conseil municipal de Boz avec possibilité évoquée de matérialiser un chemin piétonnier. En attendant, un courrier de la municipalité sera transmis aux parents pour rappeler l'interdiction de stationner.

7. Piscine

Demande concernant la participation de la classe de GS à l'activité piscine. Réponse de Mme Grancho: il y a des parents volontaires qui passent l'agrément et il y a un créneau réservé à la piscine de Pont de Vaux au troisième trimestre les lundis en début d'après midi.

Un parent d'élève demande pour Ozan: réponse des enseignants: les CP au troisième trimestre et les CE1 au deuxième trimestre.

8. Questions diverses

Question 1: « *dotations de la part de l'Etat pour la mise en place des TAP?* »

Réponse de Mme Gandy: pour Reyssouze : 1350 euros, Boz 966.67 euros et pour Ozan 1333 euros. Argent géré par le SIVOS, mais des incertitudes sur le renouvellement de ces dotations. Argent insuffisant pour organiser des TAP. Une partie de cet argent utilisé pour payer l'AVS pour encadrer un enfant handicapé à

Ozan (aide aux transitions classe/cantine) 300euros par mois. Jeux, crayons achetés pour les enfants qui mangent à la cantine de Boz. Aménagement du temps de pause méridienne encore en réflexion. Utilisation de cet argent communiquée plus tard.

Question 2: « *utilité ou non d'un questionnaire sur les rythmes scolaires diffusé par les représentants de parents d'élèves ?* »

Bilan demandé par l'Inspection aux enseignants, intéressant aussi d'avoir le retour des parents, de faire un bilan positif ou négatif avec les remarques des parents, un état des lieux du RPI.

Ressenti des enseignants un peu tôt à formuler mais impression générale pour les 3 écoles d'une grande fatigue à partir du jeudi, d'un manque de concentration, d'attention les après midi. Plus d'agitation signalée aussi par le personnel de cantine et de garderie.

La séance est levée.

Secrétaires de séance : Mme Ohl (parent d'élèves)

Mme Rabuel (enseignante)